

UNION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS  
ACCIDENTÉS OU MALADES (UTTAM)

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2020

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres du conseil d'administration de l'organisme UNION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS ACCIDENTÉS OU MALADES (UTTAM)

### ***Opinion avec réserve***

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme UNION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS ACCIDENTÉS OU MALADES (UTTAM) qui comprennent le bilan au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### ***Fondement de l'opinion avec réserve***

Comme c'est le cas pour beaucoup d'organismes sans but lucratif, les produits de l'organisme comprennent entre autres, certains dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Notre audit des produits provenant des dons a donc été limité à une comparaison des produits enregistrés avec les dépôts bancaires. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2020 et le 31 mars 2019, de l'actif à court terme au 31 mars 2020 et au 31 mars 2019 et de l'actif net aux 1<sup>er</sup> avril 2019 et au 31 mars 2020 et 2019. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers des exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous

estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

***Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

***Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

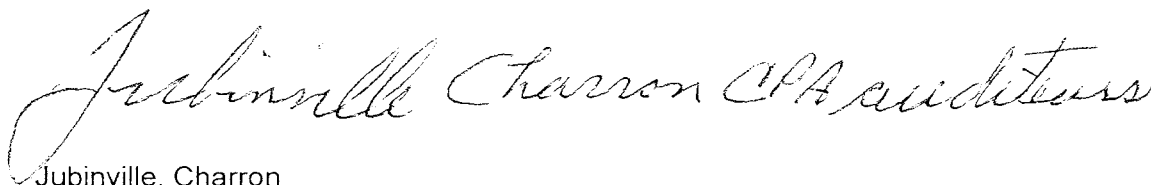
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle .

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Jubinville, Charron  
Société de Comptables professionnels agréés

Par Pierre Jubinville, CPA, auditeur CA. Permis A105510

Repentigny, le 2 septembre 2020

UNION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS  
ACCIDENTES OU MALADES (UTTAM)

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2020

TABLE DES MATIÈRES

État des résultats	1
Évolution de l'actif net	2
Bilan	3
Flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5 et 6

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020	2019
<b>PRODUITS</b>		
Subvention - Centraide	164 110 \$	164 110 \$
Subvention Ville de Montréal	1 676	1 676
Subvention - Emploi et Solidarité Sociale (SACAIS)	145 381	138 459
Fondation du droit de l'Ontario	4 250	8 163
Dons	35 108	29 941
Cotisations	9 075	9 415
Intérêts	1 737	584
Remboursement TPS-TVQ	5 738	7 495
Activités et autres	514	409
	367 589	360 252
<b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	253 303	191 826
Formation	40	105
Loyer et entretien	41 167	46 825
Dépenses de bureau	6 683	8 578
Impression et photocopies	2 816	2 444
Achats d'équipement	10 866	22 894
Frais de déplacement et de représentation	1 515	1 936
Électricité et chauffage	5 449	5 125
Assurances, taxes et permis	1 184	1 128
Poste et messagerie	4 615	4 663
Télécommunications	9 437	7 545
Abonnements et souscriptions	565	365
Documentation	1 222	1 578
Location de salles et activités	6 549	5 863
Honoraires professionnels	3 012	2 271
Intérêts et frais financiers	275	324
Divers	-	686
	348 698	304 156
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>18 891 \$</b>	<b>56 096 \$</b>

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020		2019
<b>ACTIF NET NON AFFECTÉ</b>			
Solde au début	131 180	\$	66 439 \$
Transfert à l'actif net reçu à titre de dotations	(594)		(9 000)
Transfert de l'actif net affecté aux améliorations locatives	-		3 645
Transfert de (à) l'actif net affecté pour équipement et matériel informatique	-		14 000
Excédent des produits sur les charges.	18 891		56 096
Solde à la fin	149 477	\$	131 180 \$

	2020		2019
<b>ACTIF NET REÇU À TITRE DE DOTATIONS</b>			
-FONDS CHRISTIANE GADOURY			
Apport reçu à titre de dotation (note 6)	50 000	\$	41 000 \$
Transfert de l'actif net non affecté	594		9 000
Solde à la fin	50 594	\$	50 000 \$

	2020		2019
<b>ACTIF NET AFFECTÉ AU REMPLACEMENT DES AMÉLIORATIONS LOCATIVES</b>			
Solde au début	1 639	\$	5 284 \$
Transfert aux actifs nets non affectés	-		(3 645)
Solde à la fin	1 639	\$	1 639 \$

BILAN

31 MARS 2020

ACTIF	2020	2019
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	56 510 \$	58 931 \$
Épargne à terme	157 284	140 547
Débiteurs (note 3)	2 926	4 041
Frais payés d'avance	6 877	6 808
	223 597 \$	210 327 \$

**PASSIF**


**PASSIF À COURT TERME**

Créditeurs	273 \$	289 \$
Sommes à remettre à l'état	2 126	8 911
Salaires et vacances à payer	19 488	18 308
	21 887	27 508

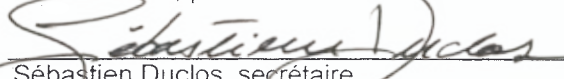
**ACTIF NET**

Reçu à titre de dotations	50 594	50 000
Affecté au remplacement de l'améliorations locatives (note 5)	1 639	1 639
Non affecté	149 477	131 180
	201 710	182 819
	223 597 \$	210 327 \$

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

  
Ahmed Tajab, président

Signé le 4 septembre 2020

  
Sébastien Duclos, secrétaire

Signé le 4 septembre 2020



FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020	2019
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	18 891 \$	56 096 \$
<b>Éléments sans incidence sur la trésorerie:</b>		
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	(4 575)	(3 294)
Entrées de fonds nettes - Activités de fonctionnement	14 316	52 802
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de dépôts à terme et d'épargne à terme	-	(36 639)
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Apport reçu à titre de dotations	-	41 000
<b>VARIATION DES LIQUIDITÉS</b>	14 316	57 163
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	147 839	90 676
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	162 155 \$	147 839 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

**1. NATURE DES ACTIVITÉS**

---

L'Union des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades (UTTAM) est un organisme sans but lucratif, qui a été formé sous l'autorité de la loi des compagnies du Québec, Partie III, le 6 juin 1979. La dénomination sociale de l'organisme a été changée le 15 décembre 2016; auparavant on retrouvait Union des Travailleurs et Travailleuses Accidentés de Montréal. L'organisme a pour but de regrouper en association sans but lucratif les victimes d'accidents du travail et de maladies industrielles ainsi que toutes les personnes intéressées à la défense et à la promotion de leurs intérêts. L'union est un organisme sans but lucratif au sens de la loi de l'impôt sur le revenu.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

---

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

**Utilisation d'estimation**

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses. Ces dernières sont réévaluées de façon continue et les changements sont comptabilisés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

**Comptabilisation des produits**

L'Organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme est raisonnablement assuré de sa réception.

Les inscriptions aux activités sont comptabilisées comme produits dans l'exercice où les activités sont tenues. Les revenus de cotisations sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

**Instruments financiers**

**Évaluation des instruments financiers**

Les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Ils sont par la suite comptabilisés au coût après amortissement.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. Les sommes qui ne peuvent pas être utilisées pour les activités courantes sont exclues de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles acquises sont passées en charge dès leur acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

3. DÉBITEURS	2020	2019
T.P.S. & T.V.Q. à recevoir	2 926 \$	4 041 \$

**4 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

En vertu d'un bail signé en 2017, l'organisme s'est engagé à verser un loyer pour les locaux servant à son fonctionnement régulier pour un montant total 57 642\$ réparti comme suit:

2020-2021;	26 604 \$
2021-2022;	26 604 \$
2022-2023;	4 434 \$

**5 - RÉSERVE POUR AMÉLIORATIONS LOCATIVES**

Au cours de l'exercice 2009, le conseil d'administration a décidé d'ajouter une réserve de 840\$ pour améliorations locatives, il a ajouté 2 000\$ en 2010, 1 500\$ en 2011 et 944\$ en 2012 et s'en est servi pour un montant de 3 645\$ en 2019.

**6 - APPORTS REÇUS À TITRE DE DOTATIONS**

L'Union a reçu une somme de 41 000\$ de la succession de Christiane Gadoury. Cette somme doit être conservée en permanence dans des valeurs sûres. Les revenus de placements découlant de ces valeurs sûres pourront être utilisés pour le fonctionnement de l'organisme. Cependant les administrateurs pourraient réduire ces revenus de placements de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation afin de maintenir la valeur des placements. Pendant une période de vingt ans débutant en 2019, l'Union devra remettre des états financiers audités à la succession.

Les administrateurs ont ajouté en 2019 une somme de 9 000\$ à la somme de 41 000\$ et 594\$ d'intérêts en 2020. L'Union ne pourra pas utiliser cette somme de 9 000\$ grevée d'une affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

7- DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	2020	2019
<b>Sommes reçues en appui à la mission globale</b>		
Ville de Montréal	1 676 \$	1 676 \$
Emploi et Solidarité Sociale (SACAIS)	145 381	138 459
<b>Sommes reçues en appui à des activités spécifiques</b>	-	-
<b>Sommes reçues en appui à un projet ponctuel</b>	-	-
	147 057 \$	140 135 \$